



Une crèche AVIP ?

Afin de contribuer à la levée des freins au retour à l'emploi pour des parents ayant des enfants âgés de moins de 3 ans, une charte a été signée, par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf) avec l'Etat et Pôle emploi, relative aux crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip).

Pour les parents candidats, les crèches AVIP ont pour finalité de :

- Réserver une place en crèche, ponctuelle et pérenne pour leur enfant,
- Leur permettre de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les services de Pôle Emploi ou les autres acteurs de l'insertion et ainsi favoriser leur insertion socio-professionnelle.

Concrètement ?

- ✓ Le Pôle emploi et les autres référents orientent le parent demandeur d'emploi vers le dispositif pour favoriser sa recherche intensive d'emploi,
- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales par le biais du travailleur social mobilise le dispositif AVIP au regard des besoins identifiés dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel des familles allocataires,
- ✓ Les parents s'engagent en inscrivant leur enfant dès lors qu'ils commencent à élaborer leur parcours d'insertion ou qu'ils ont une perspective d'entrée en formation ou emploi,
- ✓ Les établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) labellisés AVIP accueillent au moins 20% de jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi, volontaires pour s'engager dans une recherche d'emploi intensive.
- ✓ Le gestionnaire de la structure s'engage à mobiliser les heures d'accueil ou places d'accueil disponibles au minimum 10 heures par semaine, en accord avec le besoin des parents.

Chiffres clés

- 19 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) répartis sur l'ensemble de l'île, répondant aux critères de la charte qualité AVIP ont été labellisés par la signature d'une convention entre la CAF et le Pôle emploi
- 158 possibilités d'accueil à ce jour
- À horizon 2022, un appel à projet en vue d'une meilleure couverture territoriale pour un objectif de 100 % des EAJE volontaires d'ici 2023

